

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Décembre 2020

## ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 28 septembre 2020.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.
4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E (Communauté de Communes du Val d'Essonne).
5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.
6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.
7. SIARCE : Modification des statuts – extension du périmètre.
8. Convention d'occupation domaniale de répéteurs de Birdz sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune de Vert Le Grand.
9. Convention de coopération et de financement entre la CCVE et les communes membres de son territoire pour l'acquisition d'équipements de protection dans le cadre de la COVID 19.
10. Modification du tableau des effectifs.
11. Garantie d'emprunt complémentaire à Essonne Habitat.
12. Désignation d'un référent pour le projet « Géo Ile de France »
13. Convention de groupement de commandes pour la production et livraison de repas pour les restaurants scolaires, les adultes et les accueils de loisirs pour les membres du groupement.
14. Convention Territoriale Globale : Approbation du Conseil Municipal
15. Règlement Intérieur du Conseil Municipal : Approbation du Conseil Municipal.

Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures

**Etaient Présents :** M. Thierry MARAIS Maire, M. Bruno NICOLAS , Mme Nicole PRIGENT, M. Olivier SCHINTGEN, Mme Marie France PIGEON, M. Olivier JOSSE Maires adjoints, M. Jean Claude QUINTARD, Conseiller délégué, Mme Simonne CADIX, Mme Nicole GUERNEVÉ, M. Thierry BOUGAULT, M. Éric DAGUIN, Mme Cécile GROENINCK, M. Emmanuel HUET , Mme Valérie BERNARD M. Bruno MOÏTA,.

**Etaient Absents :** M. Christophe RICHARD, (pouvoir à M. Olivier JOSSE), Mme Sandrine DERYCKE (pouvoir à M. Jean-Claude QUINTARD), Mme Sarah STOEBNER, (pouvoir à M. Thierry MARAIS), Mme Cynthia VERGER, (pouvoir à Mme Simonne CADIX.).

## 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 28 septembre 2020

Le compte rendu de la séance du 28 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

## 2. Désignation du secrétaire de séance.

M. Olivier SCHINTGEN est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Fait à Vert le Grand, Le 15 décembre 2020

Le Maire,



M. MARAIS

The image shows a blue circular official stamp of the Commune of Vert-le-Grand, Essonne. The stamp contains the text 'COMMUNE DE VERT-LE-GRAND', '91810', and 'ESSONNE'. A black ink signature is written over the stamp, and the name 'M. MARAIS' is printed below it.

### 3. Compte rendu d'activité des commissions communales

#### **Commission voirie et assainissement : M. Olivier SCHINTGEN**

La commission voirie assainissement s'est réunie le 8 décembre afin de faire un point sur les travaux en cours. Une sente piétonne va être aménagée au Domaine de la Saussaie en parallèle de la rue des gâches : béton désactivé, éclairée, alignement d'arbres et pose d'une clôture pour délimiter l'enclos des moutons. Celle-ci débouchera au croisement de la rue des Gâches et l'impasse du stade avec la pose d'un portail et la création d'une placette permettant de dégager l'angle de ces deux rues. Les travaux réalisés par le Siarce afin de supprimer le collecteur des eaux usées du rû de misery débiteront en cette fin d'année afin de relier la rue des gâches à la station d'épuration en passant par le stade. Les projets futurs ont été abordés afin de préparer le budget 2021.

#### **Commission Sécurité PPMS : M. Bruno NICOLAS**

Le 12 octobre ont eu lieu 2 commissions de sécurité périodique (tous les 3 ans) avec le Pompier pour 2 bâtiments publics : la salle H Boissière et le Bâtiment Périscolaire : les 2 bâtiments ont eu un avis Favorable pour continuer leur activité.

#### **Commission conseil municipal enfants : M. Olivier JOSSE**

La remise des écharpes aux nouveaux élus a eu lieu le 5 novembre dernier et une photo de l'ensemble des élus 2019 et 2020 a été faite avec le maire et moi-même. Les jeunes élus étaient très fiers et impatients de pouvoir exercer leur mandat. Compte tenu de la crise sanitaire, ils n'ont pu participer directement à la cérémonie du 11 novembre qui s'est déroulée en comité très restreint. Ils ont cependant exercé leur devoir de mémoire au travers de dessins et textes qui ont été publiés sur le Facebook et l'Instagram de la commune. Le 11 décembre, Camille Blary et Camille Contu ont participé activement à la commission des menus en indiquant leurs choix et en exprimant leurs remarques en compagnie des représentants des parents d'élèves, du personnel de cantine et d'une représentante de la société de restauration.

#### **Commission Vie Associative : Emmanuel HUET**

Les travaux de la commission sont mis en sommeil en raison de la situation actuelle. Dès la reprise nous retravaillerons sur le projet de réaménagement du city parc. Plusieurs devis ont été demandés. La commission retravaillera également sur le projet de règlement d'occupation des salles par les associations.

#### **Commission petite Enfance : Mme Valérie BERNARD**

La commission petite enfance s'est réunie le 29 septembre dernier. Mme Treptel a fait une présentation très complète du relais assistante maternelle ce qui a permis aux membres de la commission de comprendre son fonctionnement vis à vis des différents interlocuteurs. (Caf/mairie/département /parents).

La commission souhaiterait proposer aux assistantes maternelles d'avoir 2 représentantes (qui ne seront pas forcément les mêmes) qui pourraient assister à la commission afin de pouvoir partager leur point de vue de professionnelle sur les différents aborder.

Il est envisagé par la suite de travailler sur :

- Le fils conducteur pour l'année au RAM, de son Budget à venir et des actions à venir.
- Il est question d'un lien entre le Ram et le service jeunesse en harmonisant l'offre baby-sitter.
- La commission propose que madame Oges nous fasse une présentation du centre concernant les petits.

#### **Commission ferme photovoltaïque : M. Jean-Claude QUINTARD**

J'ai rencontré le 20 Novembre dernier, en présence de Thierry MARAIS, Maire et de MM NICOLAS et SCHINTGEN, Adjointe le responsable de la société SUNVIE qui nous a présenté le contrat de prestation proposé pour l'élaboration d'une étude de faisabilité d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol.

- Le contrat se décline en plusieurs chapitres
- Contexte de l'opération
- Mission confiée à SUNVIE
- partie ferme faisabilité technique et économique

Différentes études (impact, modification PLU ? etc...)

- Prix des prestations
- Calendrier
- Choix d'un BET
- Consultation d'un cabinet d'avocats avec Maître FEDOTOFF.
- Pour vérifier le statut du terrain constituant la butte de Montaubert par rapport à l'activité et aux équipements de cette ancienne décharge, une lettre a été faite au Directeur de la DRIE.

Il est prévu une réunion de la commission le vendredi 18 Décembre prochain.

### 4. Compte rendu d'activité de la C.C.V.E (Communauté de Communes du Val d'Essonne)

## **Commission Aménagement du Territoire - Réseaux - Gens du Voyage : Bruno NICOLAS**

Cette commission s'est réunie le 12 Novembre en Visio conférence avec les points suivants à l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la Commission du 16 Septembre 2020
- Approbation du rapport d'activité 2019 de l'Aquastade du Val d'Essonne
- Approbation du rapport d'activité 2019 du SIARCE
- Renouvellement de la convention de gestion des ZAE et voiries d'intérêt communautaire
- Tarifs pour l'instruction des ADS (Autorisation du Droit des Sols) pour 2021 : augmentation de 1,35 %
- Participation et représentation à la SCiC (Société Coopérative d'intérêt Collectif) « Société des Fermes Agro-écologiques » sur la BA 217

J'ai également participé (en visioconférence) le 11 Décembre 2020 à une réunion de la CCVE à l'attention des Maires, DGS, Adjointes en charge de l'Urbanisme, et des membres des commissions « Développement Durable - GEMAPI » et « Aménagement du territoire - Réseaux- Gens du Voyage »

L'ordre du jour était le suivant :

Introduction - la CCVE : premier territoire national à réaliser un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) valant PCAET (Plan Climat Air Energie Territoriale), suite aux ordonnances gouvernementales parues en juin 2020

La définition d'un futur projet de territoire innovant pour les 20 prochaines années, intégrant les enjeux climatiques de demain

Concilier aménagement territorial et « Zéro Artificialisation Nette » (Circulaire ZAN)

Où en sommes-nous dans la procédure SCoT- PCAET ?

Le territoire de la CCVE en faits et en chiffres, issus du diagnostic du SCoT- PCAET en cours de finalisation

Les prochaines étapes et la concertation à plus grande échelle

Le SCoT de la CCVE devrait être finalisé pour le milieu de l'année 2022, valable pour les 20 prochaines années.

## **Commission Actions et Equipements Sportifs D'Intérêt Communautaire : M. Emmanuel HUET**

La commission s'est réunie le 03 novembre 2020

1. Présentation de l'équipe et de M. Jacques Mione en tant que Vice-Président de la commission par le Président Patrick Imbert.
2. Le Vice-Président présente aux membres élus de la commission les thématiques sportives sur lesquelles il souhaite travailler durant cette mandature :
  - Favoriser le développement du sport adapté en soutenant les sections « handi » des clubs et les événements sportifs dédiés
  - Proposer une réflexion concernant la création de dispositifs de soutiens aux sportifs de haut niveau dont les résultats contribuent au rayonnement du territoire et de son attractivité
  - Concevoir un projet de « sport découverte nature » en lien avec le service communautaire « tourisme » et le Département
  - Favoriser l'accessibilité des équipements sportifs communautaires au plus grand nombre
  - Poursuivre le suivi de construction du gymnase intercommunal situé à Mennecey
  - Poursuivre le suivi de transfert des équipements sportifs accueillant les élèves du lycée de Cerny
  - Elaborer un diagnostic sportif du territoire : des équipements existants, les pratiques sportives, manifestations sportives, relever les besoins du territoire dans sa réflexion de structuration
  - Mener une réflexion sur les équipements à soutenir (par le biais de fonds de concours auprès des communes), dans le cadre de la compétence de la CCVE répondant notamment aux critères suivants :
    - couvrir les besoins de plusieurs communes du territoire,
    - équipements fréquentés prioritairement par les élèves du territoire de la CCVE,
    - et réservés à une ou des associations sportives poursuivant une activité sportive d'intérêt communautaire
  - Inscrire le territoire dans l'aventure « Terre de jeux 2024 » au côté du Département, avec la volonté d'insuffler l'esprit olympique sur le Val d'Essonne en invitant les communes, les clubs locaux à faire vivre et rayonner les actions sportives, les projets en lien avec le développement de la pratique sportive, et ainsi promouvoir le sport et les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 auprès des habitants.

## **Conseil Communautaire : Jean-Claude QUINTARD**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 8 décembre dernier :

Signature d'un contrat d'aménagement régional de 2 400 000 € pour, entre autres, des travaux sur la ZA de la Croix Boissée.

- Nous avons installé un nouveau conseiller communautaire pour la commune de Cerny.
- Le Président a rendu compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations.
- Nous avons désigné nos représentants :
  - au sein du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF)

- à la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets
- à la commission consultative paritaire de l'énergie du SIARCE
- Nous avons approuvé une convention de groupement de commandes concernant des travaux de voirie pour la CCVE et les communes de moins de 2 000 habitants.
- Nous avons approuvé les tarifs appliqués pour les dossiers gérés par le service commun commande publique pour l'année 2021.
- Nous avons autorisé le président à engager les dépenses en section d'investissement avant l'adoption des budgets principaux de la CCVE et du budget annexe « déchets ménagers » dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020.
  - Le budget sera voté en mars 2021
- Nous avons accordé la réintégration dans le budget « Réomi » des frais d'administration générale supportés par le budget principal
- Nous avons approuvé deux décisions modificatives budgétaires.
  - Budget principal
  - Budget Réomi
- Nous avons adopté la mise en place d'une provision pour le coût de traitement des déchets d'un montant de 28,50 € par foyer pour tenir compte des réajustements SIREDOM (augmentation de la TGAP, traitement des déchetteries part fixe) cela fait un total de 1 045 524,92 €.
- Nous avons modifié le tableau des emplois.
- Il nous a été présenté les rapports annuels :
  - D.S.P stade nautique
  - SIARCE
  - SIREDOM
  - REOMI
  - Service TAD (Transport à la Demande)
- Nous avons renouvelé la convention de délégation de compétence en matière de transport à la demande.
- Nous avons approuvé un avenant de prolongation de notre partenariat entre IDF Mobilités et la CCVE.
- Nous avons approuvé une participation financière à la charge de la CCVE, module pour permettre aux familles de s'acquitter d'un reste à charge de :
  - 24 € pour les primaires ;
  - 50 € pour les collégiens non boursiers ;
  - 25 € pour les collégiens boursiers (remboursement effectué par Ile-de-France Mobilités) ;
  - 50 € pour les lycéens non boursiers ;
  - 25 € pour les lycéens boursiers.

Afin de bénéficier de cette participation financière, l'élève doit répondre aux critères suivants :

- **Résider sur le territoire de la CCVE,**  
C'est-à-dire dans l'une des communes suivantes : Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Champcueil, Chevannes, D'Huisson-Longueville, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Guigneville-sur-Essonne, Itteville, La Ferté-Alais, Leudeville, Mennecy, Nainville-Les-Roches, Ormoy, Orveau, Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne, Vert-Le-Grand et Vert-Le-Petit ;
- **Etre scolarisé dans un établissement public de secteur ou privé sous contrat avec l'état ;**
- **Avoir souscrit à l'une des cartes suivantes :**
  - o Carte Scol'R ;
  - o Carte scolaire Bus Ligne Régulière « Optile » ;
  - o Carte Imagine'R (**uniquement pour les lignes 284-004 et 284-006**) ;
  - o Carte scolaire bus RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)
- **Avoir réglé son titre de transport pour l'année en cours.**

La CCVE contactera individuellement chaque famille éligible de cette participation via un publipostage. Ce dernier sera effectué les **17 et 18 décembre 2020**. Cette information sera publiée sur le site de la CCVE, ainsi que sur les réseaux sociaux à **compter du 21/12/2020**.

- Nous avons approuvé le règlement intérieur interne de la CCVE.
- Nous avons approuvé les tarifs pour l'instruction des ADS pour 2021.
- Nous avons décidé d'entrer au capital de la Société des Fermes Agro-écologiques basée sur l'ex base aérienne 217.
- Signature d'un avenant pour la convention entre la CCVE et les communes membres pour la gestion des Z.A.
- Approbation des conventions avec la chambre de commerce et la chambre des métiers pour les actions à mener avec les entreprises du secteur.
- Signature d'un avenant à la convention de dotation du fond de « Résilience Ile de France et Collectivités » entre la CCVE et l'association INITIATIVE.  
Je rappelle que la CCVE a voté un abondement à ce dispositif à hauteur de 500 000 €.
- Nous avons adhéré à la Fédération Nationale des Centres Villes (FVCCV) et mis en œuvre un dispositif de chèques cadeaux à destination des commerces du territoire.

Il sera donc proposé une animation commerciale début 2021.

- Nous avons approuvé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre la CCVE et le Département de l'Essonne.
- Nous avons accordé un fonds de concours à la commune de La Ferté-Alais, pour l'amélioration des conditions d'accueil des usagers de la maison médicale.
- Nous avons approuvé le Plan d'Action relatif à l'égalité femmes hommes 2020-2023.

Il y avait 45 points à l'ordre du jour, pour avoir plus de détails, ne pas hésiter à consulter le site de la CCVE.

#### **Commission transport-mobilités : Olivier JOSSE pour Christophe RICHARD**

La commission s'est réunie le 17 novembre 2020

A l'ordre du jour :

Première partie de la réunion => commission mixte Finances/transport-mobilités élargie aux membres du Bureau Communautaire :

1. Participation financière pour le transport scolaire – Année scolaire 2020/21.

La commission a échangé sur différents scénarios, celui qui sera retenu va dans le sens d'une participation financière faisant que chaque élève (boursier et non-boursier) paie le même tarif de carte scolaire.

C'est à dire, un reste à charge pour les familles de :

24 € pour les primaires

25 € pour les collégiens boursiers ou non boursiers

50 € pour les lycéens boursiers ou non boursiers

La commission a émis un avis positif dans ce sens.

Commission Transport-Mobilités :

2. Approbation du compte-rendu de la commission du 17 septembre 2020.

3. Rapport d'activité du TAD 2019 (Transport à la Demande)

4. Renouvellement de la convention de délégation de compétence en matière de transport à la demande (TAD)

5. Avenant de prolongation de Convention partenariale entre IDF Mobilités, la CCVE et les sociétés de transport dans le cadre du contrat d'exploitation de type 3 (CT3) du réseau de bus du val d'Essonne.

6. Questions diverses.

- Attribution du marché pour l'étude concernant la réorganisation du service Mobi'Val d'Essonne.

- Prolongement de la ligne 209.

- J'ai demandé ce que soit étudié une mutualisation du transport des enfants qui vont à la piscine dans le cadre des activités scolaires. Le but serait que chaque enfant, quel que soit la commune, paie le même tarif. Bien sûr, nous parlons du coût pour les communes. Le fait est, une petite commune éloignée de la piscine de Mennecy paierait le même tarif de transport qu'une commune proche de la piscine.

Le rapport d'activité 2019 de la C.C.V.E. est consultable sur le site de la CCVE

## **5. Compte rendu d'activité des Syndicats**

### **SIREDOM : Jean-Claude QUINTARD**

Un nouvel exécutif a été élu, le nouveau président est M. Olivier THOMAS.

Il y a 15 vice-présidents et 10 conseillers délégués rémunérés à hauteur de 436,39 € bruts mensuels, c'est une première, certainement pour améliorer les comptes du SIREDOM.

La prochaine réunion du conseil syndical au aura lieu le 17 décembre prochain.

Le rapport d'activité 2019 du SIREDOM et le rapport sur le prix et la qualité du service public 2019 sont consultables en mairie et sur le site du SIREDOM.

### **SIARCE : Marie-France PIGEON**

Le dernier comité syndical du SIARCE a eu lieu le 10 décembre.

Il y a surtout été question de finances :

- Plan pluriannuel d'investissement
- Etablissement des budgets annexes
- Participation et redevance suivant les bassins et vote du budget primitif.

Tous les points ont été votés à l'unanimité.

Je vous précise quand même que les participations 2021 au titre de la compétence « Eaux pluviales » pour le bassin de Vert-le-Grand s'élève à 1 600 000 euros et qu'il est prévu en tout pour les trois années à venir 3 025 000 Euros.

Pour ceux qui le souhaitent tous les détails peuvent se trouver sur le site du SIARCE.

Le rapport d'activité 2019 du SIARCE, ainsi que les rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité des services GAZ/ELEC sont consultable en mairie et sur le site du SIARCE

## 6. Délégation du Conseil Municipal au Maire

M. MARAIS, rend compte au conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation : (montants TTC)

- 5 bancs Lisbonne et 5 corbeilles tulipe (AREA)	5 658.00 €
- PC EPN (Inmacwstore)	2 679.55 €
- Four (CARMINOX)	7 221.60 €
<b>TOTAL :</b>	<b>15 559.15 €</b>

## 7. SIARCE : Modification des statuts – extension du périmètre

Mme PIGEON informe les membres du Conseil que, lors de son comité du 23 septembre 2020, les membres du SIARCE ont approuvé l'adhésion de la commune d'Ollainville au titre de la compétence mobilité propre. Il est demandé au conseil d'approuver cette adhésion.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE,  
APPROUVE l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau de la commune de Ollainville au titre de la compétence Mobilité propre.

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

## 8. Convention d'occupation domaniale de répéteurs de Birdz sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune de Vert Le Grand

Par un contrat de Délégation de Service Public (DSP) en date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Réseaux et du Cycle de l'Eau a confié à VEOLIA Eau la gestion de son service de production et de distribution de l'eau potable.

Le contrat de délégation prévoit le déploiement de solutions de télé-relevé des compteurs d'eau et de la collecte de toutes les données pouvant être remontées via les réseaux développés pour le télérelevé des compteurs d'eau.

BIRDZ est une société spécialisée dans la fourniture de service de télérelevé des compteurs d'eau et de la collecte de toutes données pouvant être remontées via les Réseaux développés pour le télérelevé des compteurs d'eau.

VEOLIA Eau a sollicité Birdz afin que cette dernière réalise les prestations de télérelevé des compteurs d'eau potable et autres objets communicants sur le territoire environnant la commune de Vert le Grand.

Chaque objet communicant collecte des informations et les transmet par ondes radio à une passerelle chargée de relayer ces informations vers un centre de traitement.

Le Répéteur (description technique en annexe) reçoit, stocke et transmet par ondes radio les informations reçues des objets communicants environnants. Il sert de relais entre ces objets communicants et une passerelle. Sa localisation répond à des critères précis permettant la bonne transmission des ondes radio. Il est, dans la plupart des cas, posé sur un candélabre. Lorsque ceux-ci sont inexistantes ou lorsque les conditions radio sont particulières, la pose sur d'autres ouvrages communaux tels des descentes d'eau pluviales d'immeubles est nécessaire.

A noter que les ondes radio diffusées entre enregistreurs, répéteurs et passerelle sont de très faible puissance, de très faible durée et totalement inoffensives.

La mise en place de Répéteurs participe à l'accomplissement de divers services d'utilité publique bénéfiques à l'environnement et aux habitants. Le déploiement ainsi envisagé implique :

- La Collectivité
- La société Birdz
- VEOLIA Eau

Les candélabres restent affectés au service d'éclairage public et le déploiement du système de télérelevé ne doit entraîner aucune augmentation de charges financières pour la Collectivité ni aucun trouble dans sa gestion.

La convention tripartite qui vous est présentée définit les engagements de chaque partie liés à la mise en place des répéteurs nécessaires à la mise en place du télérelevé.

Le conseil municipal à l'UNANIMITE autorise le Maire à signer la convention proposée.

### **9 Convention de coopération et de financement entre la CCVE et les communes membres de son territoire pour l'acquisition d'équipements de protection dans le cadre de la COVID 19**

M. QUINTARD rappelle qu'une convention de coopération public-public a été signée le 30 avril 2020 entre le Département de l'Essonne et la Communauté de Communes du Val d'Essonne. Elle porte sur l'acquisition d'équipements de protection en vue de protéger la population essonniennne dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19.

Cette convention a pour but de définir les modalités de coopération entre le Département, les communes et les EPCI pour lutter efficacement contre la propagation du covid-19 et doter celles-ci en équipements de protection pour les distribuer à la population essonniennne.

Les actions de coopération font l'objet d'un remboursement par l'EPCI des coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions réalisées pas le Département.

Ainsi, la CCVE joue le rôle de centralisateur en matière de commande et de stockage d'équipements de protection pour ses besoins propres et pour ceux des communes et avancera les sommes dues par les communes au Département ; charge pour les communes d'effectuer les livraisons et le remboursement à la CCVE pour la partie des EPI commandés.

Par ailleurs, suite au bureau exceptionnel qui s'est tenu le 16 avril 2020, il a été acté le principe de doter chaque habitant val d'essonnien d'un masque en tissu homologué, avec un effort financier conjoint, soit : une prise en charge intercommunale à 50% et une prise en charge communale à 50%.

Enfin, une proposition de groupement de commandes a été faite par la CCVE auprès de ses communes membres pour l'acquisition d'autres équipements de protection individuelle, non prévus dans la convention passée avec le Département. Tout comme pour les autres équipements, la CCVE se chargera des commandes, du stockage, du règlement des fournisseurs ; charge pour les communes bénéficiaires de distribuer ceux-ci et de rembourser les sommes avancées.

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE,

APPROUVE les termes de la convention coopération et de financement entre la communauté de communes du val d'Essonne et les communes membres de son territoire pour l'acquisition d'équipements de protection dans le cadre de la crise sanitaire du covid-19.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et toute pièce s'y rapportant.

### **10. Modification du tableau des effectifs**

M. MARAIS propose aux membres du conseil municipal d'opérer les modifications suivantes sur le tableau des effectifs :  
Supprimer

- 1 adjoint administratif à temps complet titulaire
- 1 adjoint du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet titulaire

Créer

- 1 adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet titulaire
- 1 assistant de conservation du patrimoine

Le Conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité les modifications proposées.

### **11. Garantie d'emprunt complémentaire à Essonne Habitat**

M. MARAIS indique au Conseil municipal que le Bailleur social « Essonne habitat » a sollicité la commune pour la garantie d'un emprunt complémentaire d'un montant de 270 000 € contracté pour le financement des 18 logements situés rue Des Marquants.

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de garantir cet emprunt.

### **12. Désignation d'un référent « Géo Ile de France »**

M. MARAIS rappelle aux membres du conseil que la loi NOTRe a attribué aux régions une compétence nouvelle de coordination de l'information géographique en leur assignant la mission de favoriser la production, l'actualisation et la diffusion des données géographiques de référence relatives à leur territoire.

M. MARAIS propose de désigner Bruno NICOLAS, référent « Géo Ile de France »  
A l'unanimité, Le Conseil Municipal, accepte cette proposition.

### 13. Convention de groupement de commandes pour la production et livraison de repas pour les restaurants scolaires, les adultes et les accueils de loisirs pour l'ensemble des membres du groupement.

M. Olivier JOSSE présente le dossier aux membres du Conseil municipal et propose d'autoriser le maire à signer la convention pour faire partie à nouveau du groupement de commande restauration. Ceci est la première étape d'un processus visant à établir un nouveau groupement de commande. Ce dispositif a pour finalité de mutualiser afin de réduire les coûts. Chaque commune peut toutefois demander certaines spécificités ; ce qui est le cas pour le personnel de cantine à Vert le Grand entre autres.

A l'unanimité, le Conseil municipal, autorise Le Maire à signer la convention proposée.

### 14. Convention Territoriale Globale : Approbation du Conseil Municipal

M. JOSSE informe le Conseil Municipal que la Convention Territoriale Globale est un document établi pour trois ans (2020-2023) Elle est le résultat de multiples réunions de travail avec la CAF, qui ont eu lieu majoritairement en visioconférence. Elle concerne : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité et l'accès aux droits

Pour chacun de ces domaines, j'ai fait appel aux différents services et acteurs dans ces domaines (directrice du RAM, directrice du centre de loisirs, Association Jeunesse, EPN...) afin qu'ils fassent part de l'historique, la situation actuelle et des perspectives éventuelles. C'est donc un état des lieux et des projets qui sont ainsi listés et développés.

Cette convention, qui est soumise à votre approbation, sera ensuite signée par le maire permettant de continuer à percevoir certaines prestations et d'envisager la réalisation des projets qui y sont évoqués. Projets qui pourront bénéficier de l'aide financière et ou humaine de la CAF.

Après discussion,

Le Conseil Municipal, approuve à 18 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (Mme PIGEON) la convention proposée et autorise le Maire à signer la convention proposée.

### 15. Règlement intérieur du conseil municipal : Approbation du Conseil municipal

M. QUINTARD présente aux membres du conseil municipal, le projet de règlement intérieur.

Après discussion et modifications mineures le règlement intérieur proposé est adopté à l'unanimité.

Madame PIGEON lit au conseil municipal un passage du règlement relatif au travail des commissions.

« Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Elles statuent à la majorité des membres présents.

Elles élaborent un rapport sur les affaires étudiées. Ce rapport est communiqué à l'ensemble des membres du conseil. »

### Questions diverses

#### **Thierry MARAIS :**

La raffinerie de Grand Puit fermera ses portes en Février 2021. 50% du brut sera traité au Havre. Cela aura pour conséquence, une réduction de 20 % des effectifs.

Je remercie la Commission Embellissement pour les illuminations et pour le Sapin qui a été installé Place de la Mairie.

Un grand merci également aux commerçants qui ont animé notre village en participant au marché de Noël sur la place.

#### **Nicole SERGENT :**

Les membres du bureau et moi-même remercions Mr le Maire ainsi que le conseil municipal, pour avoir offert un spectacle de qualité « Tristan et Yseult » aux résidents de la Marpa après de longs mois de confinement l'évènement a été pour vous l'imaginez bien très apprécié. C'était aussi l'occasion de faire travailler la compagnie de l'orage qui nous accompagne depuis de nombreuses années, les artistes souffrant aussi de cette situation.

Pour information la Marpa a des appartements disponibles en ce moment, merci de nous aider à communiquer sur la possibilité de visiter l'établissement sur rendez-vous, notre nouvelle responsable Mme Boulay vous accueillera avec plaisir.

#### **Olivier JOSSE :**

L'école maternelle et le centre de loisirs ont été victimes de la COVID. La « crise » a été difficile à gérer car elle faisait intervenir plusieurs administrations où la communication n'était pas toujours aisée. Cependant, en accord avec le maire, j'ai pris la décision de fermer le centre de loisirs et obtenu la fermeture de l'école maternelle qui a été prononcée par l'Éducation Nationale. J'ai bien conscience de la tension importante que ces événements ont générée chez les parents. J'ai fait tout mon possible avec l'aide des services communaux et du corps enseignant afin d'apporter au plus tôt les réponses aux légitimes questions qui se posaient. A cet effet, je n'ai diffusé par les réseaux sociaux des informations uniquement lorsque j'en étais certain. Je ne peux que regretter « l'emballement » injustifié des réseaux à certains moments.

Aujourd'hui, les choses rentrent dans l'ordre progressivement. Une désinfection a eu lieu à l'école maternelle et au centre de loisirs. Le centre ré-ouvre aujourd'hui pour les élémentaires seuls et pour les maternelles (ainsi que l'école) jeudi 17 décembre. Quoi qu'il en soit, il faut que nous gardions tous à l'esprit que plus que jamais nous devons rester prudents en respectant le port du masque, les gestes barrières et les règles du protocole sanitaire. Le « combat » n'est malheureusement pas terminé et nous devons être vigilants.

**Valérie BERNARD :**

Je souhaite que soit rappelé à tous l'obligation de porter un masque aux abords des écoles et de respecter les gestes barrières.

**Eric DAGUIN :**

Le Comité des fêtes n'ayant pu, en raison des circonstances, organiser le spectacle de Noël pour tous les enfants de Vert le Grand, il a été distribué un calendrier de l'avent à chaque enfant de l'école maternelle et un ballotin de chocolats à chaque enfant de l'école élémentaire.

Pour ce faire, le comité des fêtes s'est approvisionné chez la boulangère du village.

**Marie-France PIGEON :**

Cette année en raison de la pandémie, les colis de Noël seront livrés, en porte à porte, par les services techniques chez les anciens âgés de plus de 70 ans.

La séance est levée à 20 heures 00.

